

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.212

Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) de la Charente – Renouvellement des membres : désignation d'un représentant de GrandAngoulême

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Héléne GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.212**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES (CLT3P) DE LA CHARENTE – RENOUELEMENT DES MEMBRES : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME

Le décret n°2017-236 du 24 février 2017 a créé l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, le comité national des transports publics particuliers de personnes et les commissions locales des transports publics particuliers de personnes.

Dans ce cadre, le Préfet a procédé à la création de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) de la Charente qui a remplacé la commission départementale des taxis et des véhicules de petite remise, compétente sur l'ensemble des questions intéressant le secteur du transport particulier de personnes (taxis, voitures de transport avec chauffeur et véhicules motorisés à deux ou trois roues).

Cette commission locale, placée sous la présidence du préfet, est composée de quatre collèges ayant voix délibérative :

- collège des représentants de l'État ;
- collège des professionnels ;
- collège des collectivités territoriales avec des représentants des autorités organisatrices de transports (AOT) ou de mobilité (AOM) et des représentants des autorités chargées de délivrer les autorisations de stationnement (licence de taxi) : les mairies ;
- collège des représentants des consommateurs et/ou d'usagers des transports, ou d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière ou l'environnement.

La communauté d'agglomération du Grand Cognac et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême se sont accordées pour désigner deux représentants (un titulaire à GrandAngoulême et un suppléant à Grand Cognac) pour siéger au sein de cette commission, dans le collège des collectivités territoriales.

A Grand Cognac, c'est Madame Pascale BELLE qui a été désignée.

Aujourd'hui, la Préfecture de la Charente souhaite renouveler l'arrêté fixant la composition de cette instance de travail. C'est pourquoi il est proposé de désigner un représentant de GrandAngoulême en son sein.

Cette désignation doit intervenir à bulletin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour le vote à main levée,

Je vous propose :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022

DE DESIGNER Monsieur Michel BUISSON pour représenter GrandAngoulême à la Commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Charente.

| | |
|---|--|
| Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|--|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 15/12/2022